

Fédération  
de la Distribution  
Automobile

10, rue Pergolèse  
Tél. : 01 45 00 39 71  
75116 – Paris  
[www.feda.fr](http://www.feda.fr) -



## Zones à Faibles Émissions ou Zones à Forte Exclusion ?

**La Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)** lance à compter du 17 Juin 2021 une campagne d'information dans plusieurs quotidiens régionaux et nationaux destinée à alerter, à la veille des élections régionales et départementales, les futurs élus sur les conséquences prévisibles de l'instauration dans les métropoles des Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m).

**La FEDA** demande aux élus nationaux de "revoir leur copie" en leur demandant d'éviter que " que les Zones à Faibles Émissions" ne se transforment en Zones à Forte Exclusion ".

**La FEDA** avait déjà, en mai dernier, exprimé sa vive préoccupation sur le calendrier et les modalités de la mise en place des ZFE-m prévues par la loi d'orientation des mobilités (LOM). Ce texte va en effet interdire l'accès aux métropoles à 75% des véhicules actuellement en circulation. Déjà initiés dans 10 métropoles suite à l'adoption de la LOM fin 2019, ces dispositifs doivent être étendus à 35 agglomérations supplémentaires d'ici 2024.

**La FEDA** invite les candidats aux élections régionales et départementales, à prendre la mesure de ce qui attend les populations vivant dans et aux abords des métropoles. Concrètement, dans 3 ans, l'écrasante majorité des Français utilisant leur véhicule pour se rendre dans les métropoles ou y circuler ne pourront plus le faire. Cette mesure impactera ainsi les ménages français les plus modestes. Ceux n'ayant pas les moyens de changer leur véhicule, se verront priver de leur liberté de circuler.

Alors que le pays doit se redresser économiquement, les ZFE-m risquent de compliquer gravement le retour à l'emploi, l'accès à la santé et à la culture, particulièrement pour les classes moyennes et populaires, celles qui paient déjà les conséquences des crises successives au prix fort.

**La FEDA** préconise donc d'assouplir les règles actuelles en permettant aux véhicules Crit'air 3 de circuler au moins jusqu'en 2024 et aux Crit'air 2 (représentant 40% du parc) d'accéder aux métropoles au moins jusqu'en 2028. Il s'agit de laisser le temps aux Français, et particulièrement aux moins aisés d'entre eux, d'opérer ce changement majeur dans un laps de temps acceptable et réaliste.